



# DÉBATS DU SÉNAT

---

2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 11

---

## LE SÉNAT

Motion tendant à suspendre l'honorable sénateur Patrick Brazeau,  
l'honorable sénateur Michael Duffy et l'honorable sénatrice Pamela Wallin  
et à maintenir leur couverture d'assurance-vie, santé et dentaire—  
Adoption de la motion de fixation de délai

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le lundi 4 novembre 2013

## LE SÉNAT

Le lundi 4 novembre 2013

### LE SÉNAT

MOTION TENDANT À SUSPENDRE L'HONORABLE SÉNATEUR PATRICK BRAZEAU, L'HONORABLE SÉNATEUR MICHAEL DUFFY ET L'HONORABLE SÉNATRICE PAMELA WALLIN ET À MAINTENIR LEUR COUVERTURE D'ASSURANCE-VIE, SANTÉ ET DENTAIRE—ADOPTION DE LA MOTION DE FIXATION DE DÉLAI

**L'honorable Claudette Tardif :** Honorables sénateurs, j'interviens au sujet de la motion d'attribution de temps. Je persiste à dire qu'il faut traiter judicieusement de la question des sanctions pour trois de nos collègues. Cette Chambre a la responsabilité de se pencher sur le comportement de ses membres. Lorsqu'il y a des abus, nous avons la responsabilité de prendre des mesures correctives. Cependant, nous devons être prudents, non seulement dans les mesures que nous prenons, mais également dans notre façon de faire. Avant de déterminer si nous devrions suspendre trois de nos collègues, il est nécessaire de procéder de manière à respecter nos principes fondamentaux de justice en trouvant une voie à suivre juste et équitable. Désormais, le gouvernement y va de tout son poids afin d'imposer de façon précipitée des sanctions à l'aide de cette motion bâillon. Pourtant, après plusieurs jours de débat, le leader du gouvernement au Sénat n'a toujours pas exposé les raisons pour lesquelles les trois cas exigeaient que soient appliquées la même approche et les mêmes sanctions. Non seulement le gouvernement refuse-t-il de considérer une procédure qui, à mon avis, respecterait les principes de justice et d'équité, voilà qu'il veut retirer aux sénateurs le droit de s'exprimer en coupant court aux délibérations. Nous ne pouvons prétendre que nous remplissons notre mandat de réflexion et de second examen objectif avec l'imposition de telles contraintes, dès que les sénateurs s'opposent aux désirs du gouvernement.

Pourquoi devrions-nous nous empresser de clore le débat sur ces trois cas? D'après le gouvernement, cette motion d'attribution de temps est nécessaire, car la question des sanctions pour nos trois collègues nous empêcherait de procéder avec l'ordre du jour des travaux du Sénat.

Honorables sénateurs, je trouve incroyable que le gouvernement nous dise, indirectement du moins, que nous faisons obstruction aux autres travaux du Sénat. Que l'unique façon de procéder est de mettre fin au début, de procéder au vote et de tourner la page sur toute cette affaire et que si nous sommes en désaccord sur cette façon de procéder, nous sommes responsables de retarder l'ordre du jour.

Le gouvernement a décidé et déterminé l'ordre du jour dont nous sommes présentement saisis. Cette situation dans laquelle nous nous trouvons depuis l'ouverture de cette session est le fruit de ses propres décisions. Par ailleurs, rien ne nous empêche de passer à d'autres points à l'ordre du jour, à part le refus du gouvernement de les proposer.

La sénatrice Ringuette a prononcé un excellent discours sur son projet de loi visant à réduire les frais imposés aux marchands par les émetteurs de cartes de crédit. Comme le sénateur Mercer l'a mentionné l'autre jour, le discours du Trône a été prononcé il y a plus de deux semaines et personne n'a encore proposé la motion tendant à son étude. Personne de ce côté de la Chambre ne peut le faire à la place du gouvernement.

• (1600)

Si le gouvernement veut sérieusement régler ce dossier, dans un délai raisonnable et d'une façon équitable, l'amendement proposé par le sénateur Cowan ouvre une voie à suivre qui me semble très censée. Pour aller au fond des choses et s'assurer de mener une

réflexion attentive et sobre qui se conforme à la responsabilité constitutionnelle de cette Chambre, il me semble très raisonnable de charger un comité d'examiner la motion et entendre les sénateurs impliqués, ainsi que tout autre témoin et expert qui pourrait alimenter notre réflexion. Nous procédons d'une façon similaire afin d'étudier les projets de loi. Pourquoi devrions-nous alors nous contenter de moins afin de prendre une décision sur une affaire historique et sans précédent dans cette Chambre, qui aura des répercussions importantes, non seulement sur trois de nos collègues, mais également sur la dignité et la réputation du Sénat?

Il reste trop de questions sans réponse pour balayer cette affaire sous le tapis, comme le voudrait le gouvernement, en suspendant les trois sénateurs sans leur avoir donné la chance de se faire entendre dans le cadre d'une procédure digne de nos principes de justice et d'équité.

[Traduction]

Honorables sénateurs, il y a longtemps que je ne compte plus le nombre de fois où j'ai parlé de l'attribution de temps, de la clôture ou des motions de guillotine. Cela devient une habitude chez le gouvernement en place, qui force le Sénat à adopter à la hâte des projets de loi et des motions, comme si l'approbation par le Sénat n'était qu'une formalité.

Cette motion n'est pas la seule mesure imposée par le gouvernement au cours des dernières années pour clore le débat. Par exemple, le gouvernement s'est servi de la clôture pour clore de façon expéditive le débat sur le projet de loi C-10, le projet de loi omnibus sur la criminalité; le projet de loi C-18, portant sur la Commission canadienne du blé; le projet de loi C-19, qui visait l'abolition du registre fédéral des armes à feu; le projet de loi C-27, concernant la reddition de comptes et la transparence en matière financière chez les Premières Nations; et le projet de loi C-31, sur la réforme du système d'immigration. Le gouvernement a désormais l'habitude d'imposer la clôture pour faire adopter à la hâte des projets de loi omnibus qui prévoient des centaines de modifications à plusieurs lois, ce qui dépasse les limites raisonnables en matière de politique financière.

Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une motion omnibus sur les sanctions, présentée sous la rubrique Affaires du gouvernement, qui regroupent des mesures qui faisaient auparavant l'objet de trois motions différentes proposées sous la rubrique Autres affaires. Cette pratique inquiétante porte ombrage au Sénat.

Aujourd'hui encore, les leaders du gouvernement au Sénat s'attendent à ce que nous adoptions d'ici demain une motion importante dont les conséquences seraient considérables. Bien des sénateurs et des Canadiens sont fort préoccupés par la motion présentée par le gouvernement. Au lieu de recourir à une manœuvre procédurale pour faire adopter la motion à toute vapeur, le Sénat devrait prendre le temps d'établir une procédure juste et équitable pour traiter les questions dont il est saisi. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que le processus est équitable, et qu'il respecte la primauté du droit ainsi que le principe voulant qu'une personne soit présumée innocente jusqu'à preuve du contraire. Ils veulent connaître l'ensemble des faits.

Honorables collègues, je ne m'attends pas à convaincre les leaders du gouvernement de revoir leur position au sujet de cette motion, mais j'espère que les sénateurs de l'autre côté de la salle examineront avec soin la motion de clôture qu'on nous demande d'appuyer aujourd'hui. Je crois qu'en choisissant d'agir ainsi, le gouvernement nuit à l'institution que nous représentons. Je dois m'opposer à cette motion d'attribution de temps, et j'encourage tous les sénateurs à en faire autant.